

La CGT n'ira pas « souffler dans le violon »

Toulouse, le 16 novembre 2021

Good Cop or bad Cop ?

Les objectifs à 2030 révisés n'entraînent **aucun changement de la trajectoire de température** : +2,7 °C d'ici la fin du siècle, selon le programme des Nations-unies pour l'environnement (PNUE). Comme l'a dit la responsable du PNUE, Inger Andersen : « **Quand on regarde ces nouveaux engagements, franchement, c'est la montagne qui a accouché d'une souris** ». Qu'en termes délicats ces choses-là sont dites !

Pouvoir d'achat ou achat du pouvoir ?

Pour tenter d'éteindre la colère de la population face à la hausse massive des prix, le gouvernement a annoncé le versement d'une prime de 100€ pour la fin d'année. Un coup de pouce bienvenu pour les 38 millions de français qui vont en bénéficier mais une réponse pitoyable face à la montée des prix et au blocage des salaires.

Avec son chèque inflation, une fois de plus, le gouvernement fait la démonstration d'une déconnexion totale de la situation et du quotidien de millions de Français, tout habitué qu'il est à ne parler et n'écouter que les plus riches. Comment une prime de 100 euros pourrait répondre aux besoins des ménages, alors que le sondage annuel du Secours populaire français met l'accent sur la hausse de la précarité et les difficultés quotidiennes des français vivant en dessous du seuil de pauvreté qui, pour la majorité d'entre eux, ont subi une perte de revenus en 2020. **Conséquence de cette perte de revenus, les plus pauvres ont des budgets de plus en plus serrés et doivent faire de plus en plus de sacrifices.**



Parmi eux, 64 % ne savent plus sur quelles dépenses faire des compromis, car ils ont déjà réduit tout ce qui pouvait l'être, plus de 80 % disent renoncer aux loisirs, aux vêtements, etc. pour assurer le paiement des factures « vitales » comme le logement et l'énergie.

La prime proposée par le gouvernement qui représente 8,30 euros par mois n'est pas à la hauteur de la situation. Les seules mesures efficaces sont l'augmentation des salaires, des pensions de retraite et des minimas sociaux.

Mais un petit geste par ci, un petit geste par là, permet à nos gouvernants de préparer une campagne présidentielle sans le dire. La « primette » de fin d'année accordée aux agents de la DGFIP par le directeur général n'a pas d'autre objectif, si ce n'est celui de communiquer largement sur la perfection du dialogue social à la DGFIP ! (mais pendant les étrennes, la casse de l'administration continue !). Et ce n'est pas le discours présidentiel du 9 novembre empli d'autosatisfaction qui va démentir que le président Macron est en campagne pour faire que se poursuive la politique d'enrichissement des plus riches et d'appauvrissement de la grande majorité de la population.

P... , deux ans !

Deux ans déjà ! c'est le délai de l'administration pour donner l'opportunité à des agents (site de Saint-Gaudens et SIE de Colomiers) de pouvoir commencer 15 mn plus tôt ou plus tard , selon le souhait majoritaire de leur service. C'est au mépris, encore une fois, des personnels sur une question de leur quotidien qui, vous l'avouerez, ne remet pas fondamentalement en cause l'organisation du travail.

Nul doute que, comme pour pleins d'autres problématiques, le Covid viendra à la rescousse de la DRFiP pour expliquer ces retards dans l'examen de ces demandes des agents.

L'administration va beaucoup plus vite pour mettre en place le NRP ou/et supprimer des personnels ou embaucher des contractuels à bas coût. Le gouvernement va beaucoup plus vite pour sabrer les droits des chômeurs, les faire disparaître des statistiques du Pôle emploi ou prolonger de mois en mois l'état d'urgence sanitaire !

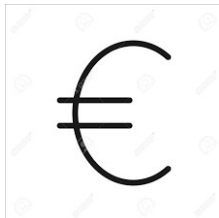
Les ponts surnaturels

Ils n'ont de « naturels » que le nom, puisque c'est en posant un jour de congé obligatoire que les personnels les financent eux-mêmes. Nous continuerons à revendiquer que ces ponts pour, qu'ils ne soient plus surnaturels, soient obligatoires et financés par l'administration... En attendant, nous devons auto-financer, en 2022, les fermetures des vendredi 27 mai et 15 juillet 2022, selon les modalités habituelles : un jour de congé annuel, un jour d'ARTT, un jour acquis au titre du fractionnement, un jour épargné sur le compte épargne-temps ou une récupération horaire.



« Touche pas au grisbi »

La CGT avait demandé, lors d'un précédent CTL, la présentation du budget de la DRFiP. Un point sur ce sujet a donc été mis à l'ordre du jour et, force est de constater que les éléments budgétaires fournis sont pour le moins restreints. Par exemple, sur les plus d'un million d'euros de "frais bancaires", aucun détail n'est communiqué ?!?



Des documents budgétaires qui ne font pas non plus apparaître la commission versée aux buralistes candidats pour l'encaissement des créances de toutes natures...

Enfin, nous n'avons pas, dans ce document, l'essentiel de ce que nous demandions, c'est à dire une analyse sur le coût induit par les contre-réformes, notamment le NRP. Nous osons espérer que cette étude a été réalisée (mais nous en doutons). Quoi qu'il en soit, nous continuerons à la réclamer.

Projet d'accès des notaires au fichier immobilier = privatisation du fichier

La velléitaire présidence Hollande avait, en 2014, tenté de rendre, pour bien des épisodes de nos vies, le passage obligatoire chez le notaire moins onéreux en ouvrant cette profession « d'ancien régime » (on naît bien souvent notaire) à la concurrence. En quelques jours de lobbying, dont une manifestation croquignolesque de nos officiers ministériels dans nos rues, et ces professionnels réglementés avaient pu rejoindre leurs cabinets afin d'y profiter de leurs rentes.

Nos chers, chers, très chers notaires vont réussir un joli coup avec la complicité du gouvernement Macron, puisqu'ils vont faire main basse sur le fichier immobilier français. Jusqu'à présent la publicité foncière était assurée par les services de publicité foncière (SPF). Mais ce gouvernement, souhaitant liquider les services publics, met en place les outils qui permettront demain aux offices notariaux d'assurer eux-mêmes la publicité foncière. Cela commence par l'accès direct au fichier immobilier dès 2023 via le dispositif « ANF » (accès des notaires au fichier immobilier...on ne peut pas être plus explicite !).

La Haute-Garonne est à la pointe de cette réforme et dès le 16 novembre (il était temps de nous prévenir !), les notaires ne passeront plus par les SPF pour toutes demandes de renseignements (les réquisitions).

Sauf qu'une fois de plus il y a un loup, une meute de loups plutôt ...

Le dispositif ANF concerne des réquisitions « simples ». Pour obtenir la copie des inscriptions, saisies, radiations, procès verbaux de remaniement ou de remembrement, il faut rechercher les documents archivés dans les SPF donc non consultables par ANF. Le gain de temps permettant de se concentrer sur la tenue du fichier immobilier est difficilement quantifiable, puisqu'une recherche de copie de document implique, une fois le document retrouvé, de le scanner avant de pouvoir l'envoyer. Les agents devront donc continuer de travailler sur les réquisitions des offices notariaux, malgré l'affichage de la direction. **Les réquisitions réelles (sur un immeuble) supposent de remonter sur l'origine de propriété jusqu'en 1956, le chemin est long et piégeux, dixit nos collègues aguerris à l'exercice de la publicité foncière.** Il est certain que les notaires, quand bien même auraient-ils parfaitement posé leur demande sur l'application ANF, se rapprocheront quotidiennement de leur SPF. Et ce n'est pas la hotline privée mise en place par les notaires (ADSN) qui leur permettra de résoudre leurs problèmes. **La preuve, avec cette période de double commande en Haute-Garonne, où les offices notariaux, faisaient leur demande de réquisition par ANF**



et la doublait en effectuant une demande classique auprès des SPF. Ce qui a permis de constater que les états réponses ANF comportaient des erreurs ou des éléments appelant à consulter immédiatement les agents des SPF.

D'autre part, des banques, pendant l'expérimentation ANF en Haute-Garonne, ont refusé l'état réponse ANF produit par les notaires, assurant qu'il ne présentait pas la garantie de l'État. Cette garantie est primordiale pour l'obtention d'un prêt immobilier. En attendant que la DGFIP ne s'empare du problème et trouve un modus

vivendi avec les organismes financiers, les notaires ont dû effectuer une nouvelle démarche « classique » auprès des SPF, afin d'obtenir une information dûment certifiée SPF.

Puisque les agents cantonnés jusqu'à présent aux demandes de renseignements vont devoir participer à la tenue du fichier, **il serait judicieux de prévoir (c'est le travail de nos cadres supérieurs, nous semble-t-il) de véritables formations afin d'éviter qu'une fois de plus les agents surbookés des SPF ne doivent former sur le tas leurs collègues.** Ces nouveaux formés ne pourront immédiatement prétendre au traitement intégral des actes, une seconde personne expérimentée devra valider l'écriture et cela pendant plusieurs mois. Il en va de la qualité de rédaction des actes.

Nous constatons depuis plusieurs années que nos applications nationales sont régulièrement ralenties, voire arrêtées plusieurs heures ou plusieurs jours d'affilée. Ce dispositif ANF va encore se rajouter aux flux informatiques. Il serait heureux que nos têtes pensantes prennent en compte dès maintenant les nombreux dysfonctionnements de l'ANF et prépare un dispositif permettant de répondre aux demandes urgentes en cas de besoin. **La première de ces dispositions est de ne pas supprimer des postes dans les SPF alors que les retombées de l'ANF ne sont pas encore connues. La seconde serait, plus simplement, de créer les emplois dont notre service public à besoin, pour que des agents comme ceux des SPF ne soient plus pressurés comme ils le sont depuis plusieurs années !**

Mais d'ores et déjà, au SPF de Toulouse par exemple, le service « ANF » comptera au 1^{er} décembre 2,5 agents au lieu des quatre annoncés lors des réunions de fusion et tout ça en présence de deux mois de retard pour les copies d'actes, deux mois de retard pour les réquisitions « papier » (qui sont plus complexes à traiter). Le SAV des réquisitions traitées par le service viendra s'ajouter à tout cela. **Essaie-t-on, comme dans d'autres domaines d'activité, de prouver que le travail des agents de la DGFIP n'est pas efficient pour mieux brader la mission au secteur privé ? Nous sommes, hélas, enclins à le penser ...**

Information : CPS Relais – Règles de gestion RH des agents, accompagnement et formation

Comme l'indique le titre du point à l'ordre du jour, c'est une information. Elle est vraiment minimaliste! Notre directeur est une espèce de Philippe Glass du dialogue social. La CGT lui a écrit à plusieurs reprises sur le sujet (à lire sur notre site internet à l'adresse suivante :

https://31.cgtfinancespubliques.fr/IMG/pdf/tract_fermeture_cps_relais_toulouse.pdf) et vous trouverez ci-après sa réponse à notre dernier courriel : « *Bonjour, je vous remercie pour ces informations. **Je vous redis mon engagement que tous les agents de l'actuel CPS seront affectés à l'EDR en janvier 2022, s'ils le demandent. Très bonne soirée.** ».* **QUEL MÉPRIS !** Les collègues et les représentants des personnels n'avaient pas besoin de M. Perrin pour savoir qu'en janvier 2022, ils seraient affectés à l'EDR. Il n'y a pas de mouvement de mutation avant septembre 2022, ils ont le statut d'équipier de renfort, donc il n'y a évidemment pas de sujet sur ce point.

Comment, dans ces conditions, imaginer qu'aller discuter avec lui aura un quelconque intérêt pour les collègues. Un service ferme, ce n'est pas le choix des agents. Ils sont, c'est légitime, inquiets de lire dans les documents du directeur que :

« - *Au niveau des emplois, le CPS compte actuellement 20 emplois (12 B et 8 C) dont une partie devrait être conservée par la DRFiP 31 au 01/01/2022.* ».

Le conditionnel employé à deux mois de la fermeture du service, QUEL MÉPRIS !

« - *Si le nombre de vacances à pourvoir est inférieur au nombre d'agents sollicitant cette priorité, le départage se fait au choix du directeur.* l'EDR étant un service pour lequel les emplois sont pourvus au choix ».

En gros, comme le recrutement est profilé depuis quelques années, le « dédagisme » se fera aussi « à la gueule du client », et non pas selon la règle de l'ancienneté administrative. Rappelons encore ici que les trois quarts des agents exerçant au CPS relais de Toulouse n'ont pas été recruté « au profil » ! Nous sommes curieux de voir si cette méthode de plan « social » made in DGFIP (et à notre connaissance simplement évoquée dans un document de GT national) sera validée par la juridiction administrative ...

DUERP/PAP et tableau de bord de veille sociale : quand on casse le thermomètre, il n'y a plus de fièvre ...

Comme tous les ans, cet exercice se veut une évaluation des risques (DUERP) et le PAP (programme annuel de prévention) fixe l'action de la DRFiP en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail. Le tableau de bord de veille sociale (TBVS) explicite le vécu des services par le biais d'un certain nombre d'items (écrêtement horaires, jours de maladie, jours CET...).

L'introduction même de l'analyse du TBVS (qui tient en une page et demie) donne le ton sur l'utilité réelle de ces tableaux dont le DRFiP doit se moquer comme de sa première décision de CTL. « *L'analyse des données du TBVS n'a de sens que ramenée à un contexte professionnel particulier. Des indicateurs ne sauraient représenter à eux seuls toutes les facettes de la réalité. Le champ d'observation ne doit jamais se réduire à ce qui est uniquement quantifié. D'où l'importance de maintenir une attention aux observations et remontées de terrain plus qualitatives* ».



« Des observations et remontée de terrain qualitatives », la CGT en a transmis concernant de multiples situations dans les services. Pour quels résultats ? Quelles décisions concrètes ? Les centaines d'heures d'écèlement perdurent sans paiement de la moindre heure supplémentaire, sans que l'analyse des services concernés soit évoquée en CHSCT. Tout ça pour ça ! Et l'organisation du travail, on en parle ? Et on recrute des fonctionnaires quand ?

Les emplois continuent à être supprimés, les postes vacants se comptent par dizaines et ce qui est préconisé très fréquemment en matière de prévention dans le DUERP, c'est : «favoriser le travail à deux » !!! Cela serait risible si la santé des agents n'étaient pas en jeu ...